



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #313-81-2019

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2019, le conseil a adopté le règlement numéro 313-81-2019, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier les grilles de spécifications du zonage afin réduire la marge de recul avant à l'intérieur des zones H-17 et H-30.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 11 novembre 2019.
- 3- Le règlement numéro 313-81-2019 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATORZIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA